

(1)

(N° 62.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 JANVIER 1870.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. HYMANS.

I

Demande du sieur Joseph WHITE.

MESSIEURS,

Le sieur White, commis à l'administration du chemin de fer, demande la naturalisation ordinaire. Le pétitionnaire est né à Bruxelles, le 28 octobre 1846, d'un père anglais et d'une mère belge. Il n'a cessé d'habiter la Belgique depuis sa naissance, mais il a omis de faire en temps utile la déclaration prescrite par l'art. 9 du code civil. Il aurait le droit de solliciter la grande naturalisation sans justifier de services éminents rendus à l'État.

Les meilleurs renseignements ont été fournis sur la conduite et la moralité de cet étranger. Il promet d'acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Votre commission vous propose de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,

L. HYMANS.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.

II

Demande du sieur Edouard-Henri-Guillaume-Alexandre RAU.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire, né à Varsovie, le 19 janvier 1845, est arrivé en Belgique avec ses parents, en 1862. Son père Guillaume Rau, propriétaire à Bruxelles, qui, antérieurement avait déjà fait un long séjour dans le pays, a obtenu la naturalisation ordinaire en avril 1865. Le pétitionnaire a suivi les cours de l'école des mines à Liège. Il est aujourd'hui définitivement fixé à Bruxelles. Les quelques mois qu'il a passés à l'étranger pour y achever ses études, n'ont pu interrompre le terme de cinq années de résidence exigé par la loi. Tous les renseignements fournis sur le sieur Rau sont excellents. Il s'engage, dans le cas où sa demande serait accueillie, à payer le droit d'enregistrement. Votre commission, Messieurs, vous propose de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,

L. HYMANS.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.
